

Pôle Vie Associative Tél. : 02 51 53 41 30 vieasso@ville-fontenaylecomte.fr Adjoint référent : M. Philippe MIGNET		FICHE DE RESERVATION DE MATERIELS 2019			
ASSOCIATIONS NON FONTENAIISIENNES - AUTRES					
Fait par :		NOM DU DEMANDEUR		Demande faite le :	
Nature de la manifestation			Nbre de personnes attendues		
Date		Lieu			
Personne à contacter		Téléphone		Courriel	
Adresse					
Demande à adresser au minimum : ↻ 2 mois avant la manifestation pour le petit matériel ⁽¹⁾ ↻ 3 mois avant la manifestation pour le matériel livré et installé ⁽²⁾ Le demandeur sera prévenu par mail de la disponibilité du matériel 1 mois avant la date de la manifestation					
DESIGNATION	Quantité souhaitée (à remplir par le demandeur)	Quantité accordée (réservé aux services)	Prix unitaire 2019	Montant facturé	
MATERIEL ⁽¹⁾	A récupérer par le demandeur				
<i>Chaise - tarif journalier</i>			0,95 €		
<i>Table de 3 m avec tréteau - tarif journalier</i>			2,00 €		
<i>Table de 2 m avec tréteau - tarif journalier</i>			2,00 €		
<i>Grille exposition - tarif journalier</i>			2,65 €		
<i>Barrière métallique 2 m- tarif journalier</i>			2,70 €		
<i>Pro tente (3 m x 3 m) - tarif journalier</i>			16,40 €		
<i>Samia - tarif journalier</i>			11,25 €		
MATERIEL LIVRE ET MONTE ⁽²⁾ <i>(uniquement sur Fontenay)</i>	<i>Pour la livraison, merci de prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02 51 53 41 61 (plan à fournir pour l'implantation des structures)</i>				
<i>Buvette 12m x 6m - forfait 1 semaine</i>			970,60 €		
<i>Podium 7,8m x 10,8 m - forfait 1 semaine</i>			1 374,50 €		
<i>Chalet en bois chargé - forfait 1 semaine</i>			114,80 €		
<i>Chalet en bois chargé - tarif journalier au-delà d'1 semaine</i>			22,80 €		
DIVERS (cocher si besoin)					
<i>Mesures relatives : circulation / stationnement</i>		<i>Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire</i>			
<i>Demande affichage et fléchage</i>		<i>Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire</i>			
<i>Sonorisation voie publique</i>		<i>Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire</i>			
<i>Ouverture de débit de boissons</i>		<i>Demandes à adresser à la Police Municipale</i>			
AUTRES (à préciser)					
COÛT TOTAL FACTURE DEMANDEUR					
Prescriptions permanentes :					
➤ <i>Pour des raisons de sécurité, le montage de structures bâchées ne sera réalisé en cas de météo défavorable (vent fort, etc..)</i>					
➤ <i>Aucun ajout à la liste de matériel ci-dessus ne sera pris en compte</i>					
➤ <i>La Ville se réserve la priorité sur les réservations du matériel en cas de manifestations imprévues</i>					
Pour le paiement, un titre de recettes de € vous sera adressé par le Trésor Public – 4 Place Marcel Henri.					
Transmis au demandeur, après accord, le					
Acceptation par le demandeur (date et signature)					
<i>Tarif en application de la décision du Maire : D2018-413 du 28 décembre 2018</i>					